



La Région vous consulte sur
le Schéma Régional d'Aménagement
de Développement Durable et d'Égalité
des Territoires

Venez donner
votre avis !



Enquête publique
du lundi 16 septembre
au mercredi 16 octobre 2019 inclus



Région
Hauts-de-France

Dans le cadre de la loi NOTRe, la Région Hauts-de-France doit élaborer un Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable d'Égalité des Territoires (SRADDET) pour dessiner son avenir et fixer un cap pour ses territoires et ses habitants. C'est dans cette perspective que la Région Hauts-de-France a lancé en novembre 2016, l'élaboration du SRADDET, qui entre aujourd'hui dans une phase décisive : **la prise en compte de l'avis des habitants.**

Du lundi 16 septembre au mercredi 16 octobre 2019, dans le cadre d'une enquête publique, la Région vous invite à découvrir, dans les lieux prévus à cet effet et également en ligne sur Internet, le projet de SRADDET et à **exprimer votre avis sur la vision, les objectifs et les règles générales pour les prochaines années.**

L'enjeu est double : c'est non seulement l'occasion d'exercer vos droits en tant que citoyen mais également l'opportunité de prendre une part active à la construction de votre avenir et celui de vos enfants. C'est en effet dans la concertation la plus large possible, qu'ensemble nous pourrons allier l'ouverture maîtrisée de notre territoire régional à vos attentes en matière de développement équilibré des territoires.

MODE D'EMPLOI

Ce livret est destiné à vous expliquer comment donner votre avis dans le cadre de l'enquête publique. Il vous présente également dans les grandes lignes le projet de SRADDET sur lequel vous êtes appelé à exprimer vos remarques et suggestions.

SOMMAIRE

Le SRADDET, pourquoi ?	page 3
Le SRADDET : quel impact dans la vie des habitants ?	page 4,5
Votre avis compte !	page 6,7
Que se passe-t-il après l'enquête publique ?	page 8
Où donner votre avis ?	page 9,10,11

Le **SRADDET**, pourquoi ?

Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** est l'opportunité de bâtir un nouveau modèle d'aménagement du territoire. L'action régionale coordonne ainsi **11 domaines** définis par la loi qui interviennent directement dans le quotidien des habitants des Hauts-de-France :



LUTTE CONTRE
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



GESTION ÉCONOME
DE L'ESPACE



POLLUTION
DE L'AIR



IMPLANTATION
D'INFRASTRUCTURES
D'INTÉRÊT RÉGIONAL



PROTECTION
ET RESTAURATION
DE LA BIODIVERSITÉ



INTERMODALITÉ
ET DÉVELOPPEMENT
DES TRANSPORTS



PRÉVENTION ET
GESTION DES DÉCHETS



ÉQUILIBRE
DES TERRITOIRES



DÉSENCLAVEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX



HABITAT



MAÎTRISE ET VALORISATION
DE L'ÉNERGIE

Réalisé en concertation avec de nombreux acteurs comme le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER), les Intercommunalités, les Départements et la société civile, ce Schéma devra être pris en compte dans les documents de planification locale.

Le **SRADDET** : quel impact dans la vie des habitants ?

A PARTIR DE 2020...

...une ouverture maîtrisée, une région mieux connectée

La Région fait le choix de l'ouverture en favorisant la création d'emplois, en tirant parti des influences (Royaume Uni, Belgique, Ile-de-France...), en créant les conditions d'accueil adaptées aux populations, aux touristes et aux spécificités territoriales.

Le développement des échanges (étudiants, partenariats culturels...) permettra de faire connaître la région.

...une multipolarité confortée en faveur d'un développement équilibré du territoire régional

L'organisation territoriale doit répondre à un double défi :

- garantir un développement équilibré pour qu'aucun territoire ne soit en dehors d'une ou de plusieurs dynamiques de développement,

Les grandes étapes de l'élaboration du **SRADDET**

Elaboration d'un diagnostic et d'une vision avec notamment :

- des ateliers régionaux,
- des débats en conférences territoriales,
- des séances de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP),
- des séances avec le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,
- des concertations avec les chambres régionales.

Elaboration des objectifs et des règles, avec le concours :

- du club des personnes publiques associées,
- des services de l'Etat, notamment la DREAL,
- une consultation des personnes publiques associées pour formuler des propositions de règles générales.

Le projet de **SRADDET**, arrêté en séance plénière du Conseil régional le 31 janvier 2019, a été soumis à l'avis des personnes publiques associées, du **CESER**, de la **CTAP**, et de l'autorité environnementale, représentée par le **CGEDD**.

nov. 2016
déc. 2017

janv. 2018
déc. 2018

avr. à
Juill. 2019

- permettre un développement urbain plus fonctionnel et plus efficace pour davantage d'emplois et des déplacements facilités.

...un quotidien réinventé, s'appuyant sur de nouvelles proximités et sur une qualité de vie accrue

Afin de garantir pleinement l'amélioration du quotidien des habitants, un triple défi se pose :

- garantir une accessibilité réelle aux services, quel que soit le territoire de résidence,
- réduire globalement les coûts du quotidien, liés au logement, aux déplacements, à l'énergie,
- favoriser un cadre de vie harmonieux, apaisé et accueillant.

Pour en savoir plus sur le contenu du projet de SRADDET, n'hésitez pas à le consulter dans son intégralité, directement dans les lieux d'accueil de l'enquête publique ou sur

registreemat.fr/sraddethautsdefrance-enqueteublique

Un document de synthèse est également disponible, téléchargeable sur ce même site.

La procédure d'élaboration du SRADDET a été lancée par le Conseil Régional en novembre 2016. Plusieurs étapes ont été nécessaires :

Le projet de SRADDET est soumis à enquête publique :

- la Région invite les habitants à donner leur avis sur le projet de SRADDET,
- les remarques exprimées à cette occasion sont consignées dans les registres de l'enquête publique.

Le projet de SRADDET est ensuite éventuellement modifié pour tenir compte des résultats des consultations et de ceux de l'enquête publique.

Le projet de SRADDET est soumis à l'approbation du Conseil régional, puis du Préfet de région pour pouvoir être mis en œuvre.

sept. à
oct. 2019



nov. 2019
janv. 2020



en 2020



Votre **AVIS** compte !

● Une construction collective du **SRADDET**

Définir un projet pour le territoire régional qui soit à la hauteur des ambitions, des objectifs et des volontés partagés par tous, c'est un défi qui ne peut être relevé qu'avec votre participation. C'est ainsi que depuis l'hiver 2016, des ateliers des acteurs régionaux et des conférences avec les territoires se sont multipliés pour écrire dans la concertation la plus large possible, le premier SRADDET :

- **1** réunion de lancement associant **350** personnes,
- **10** ateliers régionaux associant **500** personnes,
- des ateliers Climat, Air, Energie associant **300** personnes,
- **4** ateliers Biodiversité associant **250** Personnes,
- **3** séances du Club des PPA (Personnes Publiques Associées) associant **300** personnes,
- **2** comités de pilotage
- **6** débats en CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique) ,
- **18** Conférences Territoriales (2 par espace de dialogue rassemblant les élus des territoires),
- **7** réunions de la CCES Déchets,
- **3** débats en plénière du CESER,
- **+ 150** contributions reçues sur l'espace dédié
- **+ 80 000** visites pour le site www.legranddessein.fr pour un total de **+ 200 000** pages vues
- **950** réponses à la consultation en ligne

● Prochaine étape : l'enquête publique

Le projet de SRADDET arrêté, la Région Hauts-de-France vous invite du lundi 16 septembre au mercredi 16 octobre à le consulter et à exprimer votre avis soit par écrit, soit oralement.

Pour en savoir plus sur le contenu du projet de SRADDET, n'hésitez pas à le consulter dans son intégralité, directement dans l'un des 14 lieux d'accueil de l'enquête publique et sur

registredemat.fr/sraddethautsdefrance-enquetepublique

Comment faire pour donner votre **AVIS** ?

Ouverture et fermeture de l'enquête : **du lundi 16 septembre à 9h, jusque mercredi 16 octobre à 17h :**

● PAR ECRIT SUR LES REGISTRES D'ENQUETE

Ces registres seront à votre disposition dans les lieux d'accueil de l'enquête publique répartis sur le territoire régional (*voir carte P.9 et tableau p.10 et 11*) et également de manière dématérialisée via le site internet.

registredemat.fr/sraddethautsdefrance-enquetepublique

● ORALEMENT AUPRES DES COMMISSAIRES ENQUETEURS

Les commissaires enquêteurs assureront des permanences dans ces mêmes lieux d'accueil, pour recueillir vos remarques (*voir carte p.9 et tableau p.10*).

● PAR LE BIAIS D'UN COURRIER A LA COMMISSION D'ENQUETE

Vos observations pourront être adressées par courrier au Président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la commission d'enquête du SRADET
Enquête publique portant sur le projet de SRADET
Siège de la Région Hauts-de-France,
151 avenue du président Hoover
59555 LILLE CEDEX

Important :

- les observations orales ont la même valeur que les observations écrites,
- toutes ces démarches peuvent être effectuées de manière anonyme sauf sur le registre dématérialisé,
- vous pouvez exprimer votre avis quel que soit l'endroit où vous habitez.

Que se passe-t-il après l'enquête publique ?

Les conclusions de la commission d'enquête ainsi que le rapport qui en découle seront mis à disposition du public dans tous les lieux ayant accueilli l'enquête publique, et ce pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Après d'éventuels ajustements suite aux conclusions de l'enquête publique, le projet de SRADDET sera soumis aux conseillers régionaux afin qu'ils délibèrent sur son approbation et sera transmis au Préfet de région qui, après instruction, le rendra exécutoire par arrêté.

L'enquête publique est un point de départ pour améliorer le quotidien des habitants pour les années à venir.

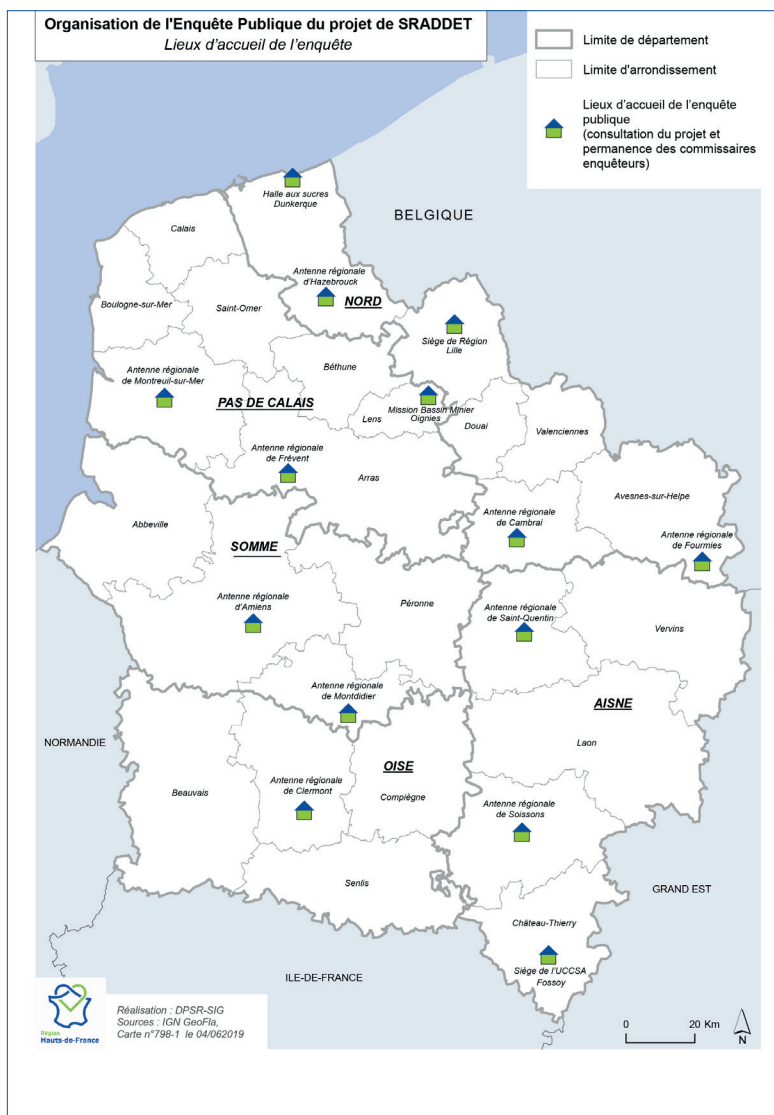
Instaurer un dialogue permanent avec les habitants pendant toute la durée du SRADDET est l'un des objectifs de la Région Hauts-de-France.

Les rencontres expérimentées avec succès durant l'élaboration du SRADDET pourront être renouvelées. Elles seront également renforcées par d'autres actions favorisant l'interactivité avec les habitants.



OÙ donner votre avis ?

Lieux de consultation du projet de SRADDET et de permanences des commissaires enquêteurs sur le territoire régional



Le projet de SRADDET sera également disponible sur le site Internet registredequat.fr/sraddethautsdefrance-enquetepublique

Voici les jours, les heures, les lieux ou donner votre avis e SRADDET du 16 septembre

Lieux	Jours et horaires de consultation pour le public	Dates et horaires de permanence des commissaires enquêteurs
<p>LILLE Siège de la Région Hauts-de-France Hôtel de Région, Hall d'accueil, 151 avenue du Président Hoover 59555 LILLE Cedex</p>	<p>Du lundi au vendredi 9h à 12h - 14h à 17h</p>	<p>Lundi 16 septembre - 9h à 12h Mardi 24 septembre - 14h à 17h Vendredi 4 octobre - 14h à 17h Mercredi 9 octobre - 9h à 12h Mercredi 16 octobre - 14h à 17h</p>
<p>AMIENS Antenne régionale 15 mail Albert 1^{er} 80000 AMIENS</p>	<p>Du lundi au vendredi 9h à 12h - 14h à 17h fermé le jeudi 26 /09</p>	<p>Lundi 16 septembre - 14h à 17h Vendredi 27 septembre - 14h à 17h Mercredi 2 octobre - 14h à 17h Jeudi 10 octobre - 9h à 12h Lundi 14 octobre - 9h à 12h</p>
<p>CAMBRAI Antenne régionale 5 rue d'Alger 59400 CAMBRAI</p>	<p>Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9h à 12h - 14h à 17h</p>	<p>Mercredi 18 septembre - 14h à 17h Mercredi 25 septembre - 14h à 17h Vendredi 4 octobre - 9h à 12h Mercredi 9 octobre - 14h à 17h Mardi 15 octobre - 9h à 12h</p>
<p>CLERMONT Antenne régionale 4 avenue des déportés 60600 CLERMONT</p>	<p>Du lundi au vendredi 9h à 12h - 14h à 17h</p>	<p>Mardi 17 septembre - 14h à 17h Mercredi 25 septembre - 14h à 17h Vendredi 4 octobre - 14h à 17h Mercredi 9 octobre - 9h à 12h Mardi 15 octobre de 14h à 17h</p>
<p>DUNKERQUE Halle aux sucres 9003 Route du Quai Freycinet 3 Môle 1 - 59140 DUNKERQUE</p>	<p>Du lundi au vendredi 9h à 12h - 14h à 17h</p>	<p>Lundi 16 septembre - 14h à 17h Jeudi 26 septembre - 9h à 12h Vendredi 4 octobre - 9h à 12h Vendredi 11 octobre - 14h à 17h Mercredi 16 octobre - 9h à 12h</p>
<p>FOSSOY Siège de l'UCCSA Ferme du Ru Chailly 02650 FOSSOY</p>	<p>Du lundi au vendredi 9h à 12h - 14h à 17h</p>	<p>Lundi 16 septembre - 14h à 17h Mardi 24 septembre - 9h à 12h Mercredi 2 octobre - 14h à 17h Vendredi 11 octobre - 9h à 12h Mercredi 16 octobre - 14h à 17h</p>
<p>FOURMIES Antenne régionale Place Georges Coppeaux 59610 FOURMIES</p>	<p>Du lundi au vendredi 9h à 12h - 14h à 17h, fermé le 23/09, 03/10, 04/10</p>	<p>Lundi 16 septembre - 14h à 17h Jeudi 19 septembre - 9h à 12h Mardi 24 septembre - 14h à 17h Vendredi 11 octobre - 9h à 12h Mercredi 16 octobre - 14h à 17h</p>
<p>FREVENT Antenne régionale 2 rue des Lombards 62270 FREVENT</p>	<p>Lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h à 12h - 14h à 17h</p>	<p>Lundi 16 septembre - 9h à 12h Mardi 24 septembre - 9h à 12h Jeudi 3 octobre - 9h à 12h Jeudi 10 octobre - 9h à 12h Mardi 15 octobre - 14h à 17h</p>

Rencontrer les commissaires enquêteurs sur le projet de loi n° 1033 relative à la lutte contre le harcèlement sexuel

à 9h au 16 octobre à 17h

Lieux

HAZEBROUCK
Antenne régionale
222 bis rue du vieux Berquin
59190 HAZEBROUCK

MONTDIDIER
Antenne régionale
41 rue Jean Jaurès
80500 MONTDIDIER

MONTREUIL-SUR-MER
Antenne régionale
5 rue Saint Gengoult
62170 MONTREUIL-SUR-MER

OIGNIES
Mission Bassin Minier
Carreau de fosse 9-9bis
9 rue du Tordoir - 62590 OIGNIES

SAINT-QUENTIN
Antenne régionale
9 place Lafayette
02100 SAINT-QUENTIN

SOISSONS
Antenne régionale
2 allée des Nobel
02200 SOISSONS

Jours et horaires de consultation pour le public

Du lundi au vendredi
9h à 12h - 14h à 17h

Du lundi au vendredi
9h à 12h - 14h à 17h

Lundi, mardi,
jeudi et vendredi
9h à 12h - 14h à 17h

Du lundi au vendredi
9h à 12h - 14h à 17h

Du lundi au vendredi
9h à 12h - 14h à 17h
(fermé à 16h30
le vendredi)

Lundi, mardi,
mercredi et vendredi
9h à 12h - 14h à 17h

Dates et horaires de permanence des commissaires enquêteurs

Jeudi 19 septembre - 14h à 17h
Vendredi 27 septembre - 9h à 12h
Mardi 1^{er} octobre - 9h à 12h
Vendredi 11 octobre - 9h à 12h
Mardi 15 octobre - 9h à 12h

Lundi 16 septembre - 9h à 12h
Mardi 24 septembre - 14h à 17h
Vendredi 4 octobre - 14h à 17h
Mercredi 9 octobre - 9h à 12h
Mardi 15 octobre - 14h à 17h

Jeudi 19 septembre - 9h à 12h
Jeudi 26 septembre - 14h à 17h
Lundi 30 septembre - 9h à 12h
Lundi 7 octobre - 9h à 12h
Lundi 14 octobre - 14h à 17h

Mardi 17 septembre - 9h à 12h
Mardi 24 septembre - 14h à 17h
Mercredi 2 octobre - 9h à 12h
Mercredi 9 octobre - 14h à 17h
Mardi 15 octobre - 9h à 12h

Lundi 16 septembre - 9h à 12h
Mardi 24 septembre - 9h à 12h
Mercredi 2 octobre - 9h à 12h
Jeudi 10 octobre - 14h à 17h
Mercredi 16 octobre - 9h à 12h

Lundi 16 septembre - 9h à 12h
Mardi 24 septembre - 14h à 17h
Vendredi 4 octobre - 9h à 12h
Mardi 8 octobre - 14h à 17h
Mercredi 16 octobre - 9h à 12h

En ligne :

Du lundi 16 septembre à 9h jusqu'au mercredi 16 octobre à 17h

registre.demat.fr/sraddethautsdefrance-enquete publique



Suivez-nous sur :



registreemat.fr/sraddethautsdefrance-enquetepublique